

# Règlement intérieur & Conditions particulières de location

**La chartre de la FFN est applicable en intégralité.**

## **Durée de location**

Le logement est loué pour une période définie lors de la réservation.

Le client jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux. La location ne peut, en aucun cas, bénéficier à un tiers.

Sauf accord préalable, les arrivées sont prévues l'après midi à partir de 14 heures et les départs le matin avant 10 heures.

## **Interruption du séjour**

En cas d'interruption de séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

## **Capacité d'accueil**

Si le nombre des occupants dépasse la capacité d'accueil prévue, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de percevoir une majoration sur le loyer.

## **Utilisation des lieux**

Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable.

Les animaux ne sont pas admis.

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur.

Le logement doit être rendu rangé.

### **Piscine, jacuzzi :**

La douche est obligatoire avant d'y accéder.

Les prestations sont accessibles de 9h à 22h l'été  
en période froide de 11h à 17h  
en mi saison, en fonction des conditions climatiques.

### **Sauna :**

Le sauna a un temps de chauffe court. Il doit être éteint après utilisation.

Il est ouvert toute l'année de 9h à 22h.

### **Parking :**

Une place de parking est disponible devant chaque roulotte. Un 2ème véhicule pourra être accepté dans le parking annexe, clos.

A la remise d'une caution de 40 euros, une télécommande vous est remise pour le séjour (ainsi qu'une clé pour le portail du parking annexe si besoin).

Les lieux sont équipés de fosses sceptiques. Pour les WC, seul le papier hygiénique peut être versé. Les produits d'entretien doivent être compatibles avec la fosse septique.

Les sanitaires, salon/salle de massage, cuisine d'extérieur et coin buanderie sont gracieusement mis à disposition. Les lieux doivent être maintenus en état de propreté et rangés après utilisation.

Le client doit respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination.

Pour le respect du voisinage, il est strictement interdit de faire du bruit le soir après 22h et avant 8h du matin.

### **En cas de problème**

Les pannes et dysfonctionnements doivent être signalés sans attendre. Le propriétaire fera alors au mieux pour remédier à la situation.

Le client supportera sans réduction de loyer et sans indemnité, les inconvénients résultant des réparations incombant au propriétaire, au client précédant ou effectués dans la résidence ou ses abords dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient pendant la période de location.

### **Caution**

Une caution de 400 euros est déposée en espèces ou par chèque. Il est possible également de déposer une empreinte de la carte bancaire.

Cette caution permet de répondre des dégradations qui pourraient être causées ou objets à remplacer.

Une somme pourra éventuellement être retenue sur le cautionnement pour le nettoyage ou dégradations des locaux si nécessaire.

Si le cautionnement se révélait insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme.

La caution est restituée au départ après l'état des lieux.

### **Conditions d'annulation**

30 jours avant l'entrée en jouissance et antérieurement :

- Si la roulotte a pu être relouée pour la même période, l'acompte sera rendu, amputé de 30 € de frais de dossier. En cas de location partielle, l'acompte sera rendu au prorata de la période relouée, toujours déduction faite des frais de dossier.
- Si la roulotte n'a pu être relouée, l'acompte reste acquis au propriétaire.

A partir de 29 jours avant la date d'entrée en jouissance : Le solde de la location est exigible.

En cas d'annulation par le propriétaire à la date d'entrée en jouissance : Le propriétaire reverse le double de l'acompte à titre de dédommagements.

En cas de dérogation à une de ces règles le propriétaire se réserve le droit d'annuler la location en cours sans aucune indemnité.